

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2064

présenté par
M. Véran

ARTICLE 5 NONIES

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« publicité »

les mots :

« propagande ou de publicité, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.